

Les obligations de lutte contre le blanchiment applicable à l'entremise immobilière

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre légal et réglementaire tracfin dans sa globalité
- Comprendre les différentes obligations applicables dans le cadre de l'activité d'entremise et les sanctions applicables
- Savoir déterminer les situations à risques et les démarches à déclencher

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les professionnels – et leur collaborateurs - pratiquant l'entremise immobilière (agent immobilier, agents commerciaux, conseiller immobiliers, ...)

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels ou en groupes.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire).

INTERVENANT

Aline BOSSARD, juriste et formatrice en droit immobilier, diplômée notaire, professeure ICH

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant
- Dispositif non certifiant



Dates

6 décembre 2022

Durée

3h30 de formation

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

13h30-17h00

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Tarifs

200 euros

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants
Maximum : 25 participants

Formation également proposée en Intra-entreprise

Contact

Pôle Immobilier
Elina FENELON
Assistante de formation
02 40 16 46 28
e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr

PROGRAMME

I - Les sources légales (code monétaire et financier)

II – Les obligations

- L'obligation de vigilance (classifications et évaluation des risques, ...)
- L'obligation de déclaration (qui, quand, quoi, comment ?)
- L'obligation de mise en place des mesures de contrôle interne et de gestion des risques

III - Les contrôles et sanctions

- DGCCRF
- Commission nationale des sanctions (CNS)

IV – Exemples et cas pratiques issus de situations réelles sanctionnées par la CNS



Pour aller plus loin

- **Comprendre et mettre en œuvre le décret « tertiaire » et ses arrêtés d'application, 7h**
Le 25 octobre 2022
- **Le séminaire de l'ICH Ouest, 14h**
Journée d'actualité, 17 nov. 2022
L'ensemble immobilier, 18 nov. 2022



Points forts de la formation

- Formation assurée par un professionnel de la formation et experte en immobilier



Taux de satisfaction

Ce programme n'a pas encore bénéficié d'évaluation

BULLETIN D'INSCRIPTION - STAGE COURT

Merci d'établir un bulletin par participant

Prénom : **Nom :**

Date de naissance : (information nécessaire pour les formations en ligne)

Fonction :

Entr/Organisme :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tel : **E-mail :**

SIRET :

Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

Souhaite s'inscrire à formation « »
qui aura lieu le à Nantes.

Montant applicable :

- 390 euros (tarif normal)
- 350 euros à partir de 2 bulletins d'inscription (même date et même entreprise ou même personne sur plusieurs dates)
- 200 euros (1/2 journée)
- 90 euros (à distance, 2h)- Facturation à la validation de l'inscription.

Annulation de stage, désistement (partiel ou total)

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- ❖ Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription).
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.
- ❖ En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.

Règlement

Les frais de participation à la formation sont à régler par virement bancaire ou par chèque

- ci-joint copie de l'avis de virement - IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158
 - ci-joint un chèque d'un montant de euros chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire
- ou

- Le paiement de la facture sera pris en charge par : OPCO Entreprise

Dans ce la participation à cette formation nécessite la signature d'une convention entre votre employeur et le CNAM - AG, qui sera envoyée par email accompagnée de la facture pour les formations format 2h

Email destinataire de la convention :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. :

Fait à le

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire